

À Chantonnay, le 28/05/2025

Mesdames, Messieurs,

Service émetteur : Direction

Nos références : IM/NC- N° 2025/33

Affaire suivie par : Noémie CHÊNE

Objet : Convocation Conseil d'Administration du 03 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui aura lieu le :

Mardi 03 juin 2025 à 18h30

à la Communauté de communes, salle 1

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 01 avril 2025
2. Décisions prises par la Présidente suite aux délégations données par le Conseil d'administration

CIAS « Pays de Chantonnay » :

3. CIAS « Pays de Chantonnay » : Admission en non-valeur
4. CIAS « Pays de Chantonnay » : Amortissements des immobilisations – tous budgets – Fixation des durées
5. CIAS « Pays de Chantonnay » : Tableau des effectifs au 01 juillet 2025
6. CIAS « Pays de Chantonnay » : Budget Principal 67050 – Approbation d'une décision modificative n°1 au BP 2025
7. CIAS « Pays de Chantonnay » : Prévention séniors – Tarif balade santé

EHPAD Multisite « Pays de Chantonnay » :

8. EHPAD Multisite « Pays de Chantonnay » : Admission en non valeur

Résidences autonomie « Le Tail Fleuri » :

9. Résidence Autonomie « Le Tail Fleuri » : Budget annexe 67052 – Approbation d'une décision modificative n°1 au BP 2025

Service d'aide et d'accompagnement à domicile « Pays de Chantonnay » :

10. Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile « Pays de Chantonnay » : Budget annexe 67054 – Approbation d'une décision modificative n°1 au BP 2025

Questions diverses :

11. CIAS « Pays de Chantonnay » : Présentation du nouvel organigramme
12. Vie de la collectivité – EHPAD « Les Érables »
13. Vie de la collectivité – Résidence Autonomie « Les Grands-parents »
14. Contrat de séjour – Résidence Autonomie « Les Grands-parents »

En cas d'empêchement, vous veillerez à transmettre le pouvoir joint à un autre membre du Conseil d'Administration afin qu'il puisse voter en votre nom. Un même administrateur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,
Isabelle MOINET